

L'AFEM en sa qualité de membre de l'Alliance Internationale des Femmes (AIW), et représentée par Monique BOUAZIZ, a participé au 34ème Congrès qui s'est tenu à New Delhi en Inde.

L'AFEM, fait partie des associations qui ont été élues au nouveau Conseil d'administration de l'Alliance. Elle représentera l'Alliance notamment auprès de l'UNESCO.

L'AFEM adresse ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des membres du nouveau Conseil d'administration et leur souhaite un plein succès de leurs initiatives.

Sur proposition de sa représentante, Monique BOUAZIZ, le Congrès a adopté la résolution ci-dessus au sujet des droits fondamentaux (texte original en français, traduite en anglais ci-après), diffusée auprès de toutes les associations dans le monde qui font partie de l'Alliance.

RÉSOLUTION

Le XXXIV^e Congrès de l'Alliance internationale des femmes Delhi, Inde, 27 octobre – 1^{er} novembre, 2007

dans le cadre de l'Année du dialogue interculturel, à l'instar de la Déclaration de la Conférence mondiale pour les Droits de l'Homme (Vienne 1993)

déclare

que les traditions religieuses et culturelles doivent être respectées, mais qu'elles ne peuvent servir de justification pour des violations des droits fondamentaux ;

en conformité avec la Déclaration de la Conférence mondiale pour les Droits de l'Homme (Vienne 1993) et dans le cadre de l'Année du Dialogue interculturel

affirme

que les traditions religieuses et culturelles doivent être respectées, mais ne doivent en aucun cas servir de justification pour les violations des droits fondamentaux des femmes et de tout droit fondamental.

**PROPOSÉE PAR
AFEM**

**SOUTENUE PAR
Lyda VERSTEGEN**

—